

**MAIRIE DE LES MESNEUX**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 05 février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M<sup>me</sup> DESOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 31 janvier 2018)

**PRESENTS (es)** : Mesdames DESOY, MOINDJIE, DEVILLE, TILLY  
Messieurs BINET, GOURDIER, PIGER, GILLET, FERY, BAUDOU, LE BOT,  
ARZILLIER, SEVERIN, LECLERC

**ABSENTS (es)** : Mme CAILLAT (pouvoir à Mme DEVILLE)

**Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire.**

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu et adopté à l'unanimité.

**Délibération n° 02/2018** : (Annule et remplace la délibération n°01/2018 du 15 janvier 2018)

**Approbation des statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

**Délibération n° 03/2018** : Construction d'un bâtiment scolaire

**Délibération n° 04/2018** : Délibération portant modification de l'indice de rémunération de l'emploi permanent d'Adjoint Administratif

-----

**Création d'un bâtiment scolaire**

Madame le Maire présente le dossier sur la politique de développement économique, démographique et scolaire de Les Mesneux. Le conseil municipal exprime la nécessité de construire une école sur la commune. La délibération demandant une construction à la Communauté Urbaine du Grand Reims est adoptée à l'unanimité.

**Transfert du patrimoine des communes au Grand Reims**

Madame le Maire rappelle que suite aux transferts de certaines compétences au Grand Reims, le patrimoine lié à ces compétences doit être également transféré. L'école, le réservoir d'eau potable et le bassin de rétention de la commune deviennent donc propriété de la Communauté Urbaine.

**Rapport des commissions**

Les commissions se réuniront prochainement pour proposer des montants estimatifs des dépenses prévues afin d'établir le budget primitif de la commune.

Le bulletin municipal sera distribué dans le mois de février.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, le lundi 05 mars 2018**

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 22h45.

**LES MESNEUX, le 05 février 2018**  
**LE MAIRE,**

